

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE



avec un **U**
comme utile!

LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

UN SYNDICALISME DE **PROXIMITE**, D'**ACTION**,
LIBRE ET **DEMOCRATIQUE**

ENFONÇONS LE CLOU !

Lors des élections de 2016, votre vote a permis de fissurer un système qui n'a que trop duré : pour y mettre fin, nous devons amplifier ce mouvement !

Il est maintenant temps de dire **STOP** à un système clientéliste avec l'instauration de critères d'avancements identiques et transparents pour tous les agent.e.s au sein de la Métropole lors des CAP, le paiement des heures supplémentaires réellement effectuées, la création d'une véritable action sociale 100% métropolitaine avec une gestion transparente.

Nous voulons être force de proposition notamment dans la gestion du temps de travail, le télétravail, le transport pour les agent.e.s, le RIFSEEP et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que sur tous les dossiers que l'Administration portera.

Et comme à la FSU TERRITORIALE, nous ne voulons pas faire comme les autres, nous estimons que l'engagement syndical n'est ni un métier, ni un statut particulier, ni un passe-droit car nous sommes, tous, et avant tout, des agent.e.s.

Comment comprendre les difficultés que vous rencontrez si les délégués syndicaux qui doivent vous représenter ne sont plus dans leur service ?

L'indépendance, le respect des règles démocratiques constituent des principes fondamentaux absolument nécessaires pour défendre les services publics et les droits sociaux des salariés. Nous voulons redonner confiance dans l'action collective et redonner envie au plus grand nombre de s'engager.

Un cadre avec des règles claires qui répondent à ce besoin de transparence existe à la FSU, qui en particulier, ne permettra plus à un délégué syndical d'être permanent.



Le 6 décembre, **VOTEZ FSU TERRITORIALE**
pour des **candidats de confiance**, **proches de vous**, **qui**
vous comprennent et **vous ressemblent** !

NOS ACTIONS

ACTION SOCIALE

Depuis la mise en place de la Métropole, l'article 69 de la loi MAPTAM impose à l'administration l'ouverture d'une négociation sur l'action sociale si des agent.e.s changent d'employeur, ce que l'administration Gaudin n'a pas fait en voulant imposer le CAS Ville de Marseille.

Nous avons eu deux priorités :

- D'abord réunir les acteurs de l'action sociale des six Territoires avec l'intersyndicale lors de deux tables rondes.

- Ensuite, vous donner la parole pour connaître votre avis. La FSU TERRITORIALE, avec ses propres moyens, a mis en place une pétition en ligne qui a remporté un franc succès avec plus de 1000 signataires.

Nous continuons nos actions pour exiger des œuvres sociales métropolitaines transparentes, équitables et de proximité pour accompagner chaque agent et leurs ayant-droits.

TEMPS DE TRAVAIL

Par une délibération du mois de décembre 2017 la Métropole, sans aucune concertation, a fait le choix d'imposer un régime de temps de travail en revenant sur de nombreux acquis. Seuls les syndicats réunis en intersyndicale ont réagi, d'abord en Comité Technique, avec l'organisation d'une grève de protestation permettant d'alerter l'ensemble des agent.e.s, et enfin une action en justice qui a permis la suspension du régime imposé et le statu quo pour toute l'année 2018.

Nous avons, de la même manière, permis de débloquer le plafond de nombre de jours annuels qu'il est possible d'épargner sur le CET.

Notre action en Comité Technique a montré sur ces sujets la limite de l'Administration, retranchée sur un projet purement comptable alors que la question du temps de travail aurait dû être l'occasion d'une vraie réflexion collective sur la qualité de vie au travail.

POUVOIR D'ACHAT

Nous avons obtenu des perspectives améliorées pour toutes les carrières:

- revalorisation de toutes les échelles de rémunération de la catégorie A, B et C,
- restructuration de la catégorie C de 4 à 3 grades ou de 3 à 2 grades et amélioration du passage du 1er au 2ème grade,
- la garantie pour tous d'une carrière sur au moins deux grades,
- le passage en catégorie A des travailleurs sociaux en février 2019.

Mais le gouvernement a gelé l'application de PPCR en 2018 et nous devons rester vigilants sur les promesses d'une reprise effective en 2019: notre représentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique sera votre garantie !

Notre priorité, c'est bien la revalorisation salariale afin que le travail, les qualifications et l'engagement professionnel des agent.e.s soient réellement reconnus.



LES INSTANCES

Le gouvernement prévoit une remise en cause du rôle des CAP et des CHSCT et une individualisation du travail au détriment d'une organisation collective. Les CAP et CCP pourraient être réduites à un rôle limité aux situations litigieuses et les CHSCT pourraient être fusionnés avec les CT.

Pour la FSU TERRITORIALE, ces instances sont indispensables, elles constituent un garde-fou minimum contre l'arbitraire. Elles participent au bon fonctionnement des services et il faut impérativement améliorer leur visibilité et leur transparence plutôt que de les supprimer.

Nos représentants y joueront tout leur rôle en vous défendant comme nous l'avons fait depuis deux ans.

COMITE TECHNIQUE

Suite aux élections de 2016, vous avez fait le choix de ne pas avoir de syndicat majoritaire et placé la FSU en 2^{ème} position. Nous avons pu proposer aux autres organisations, la création d'une intersyndicale permettant à cette dernière de devenir majoritaire dans cette instance. Notre volonté a été de défendre vos intérêts et vos droits, notamment, dans des dossiers impactant votre vie professionnelle et personnelle comme le temps de travail, l'action sociale, le CET.

Pour tous les dossiers présentés, nous avons mis un point d'honneur à vous apporter une information claire et transparente en respectant vos choix.

SIONNELLES
BRE 2018
ST TOUT VU:
TE FSU



CAP

Manque de transparence sur les choix budgétaires liés à la CAP, sur les critères de promotion, réunions préparatoires insuffisantes, trop peu d'avancements, nominations tardives: cette instance souffre de multiples manquements que nous avons constamment dénoncés.

La carrière des agent.e.s en souffre et leurs droits à l'avancement sont compromis : volonté délibérée, manque de moyens humains, question d'organisation, recherche d'économies ?

Nous demandons une véritable mise à plat et projection de la gestion prévisionnelle des carrières : celle des agent.e.s ne doit pas être une variable d'ajustement d'une politique de restriction qui ne dirait pas son nom.

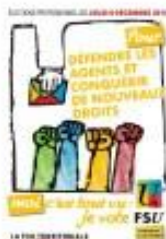
CHSCT

Depuis la création de la Métropole, le nombre de réunions prévues par la loi n'a pas été respecté. Seulement deux en 2017 et, pour l'instant, une en 2018.

Malgré ces défaillances, vos élus CHSCT de la FSU TERRITORIALE n'ont pas baissé les bras. Ils ont pris l'initiative de se rendre sur divers sites de chaque territoire et ont pu faire remonter les interpellations des agent.e.s afin de contraindre l'administration à faire face à ses obligations. Avec des résultats, comme la réalisation de travaux nécessaires longtemps réclamés.

Vos élus FSU TERRITORIALE continuent le combat puisqu'ils ne cessent de faire remonter à l'administration les problèmes rencontrés par les agent.e.s tant en matière de santé, de sécurité que de conditions de travail. Ils ne cessent de dénoncer le management actuel qui dans de nombreux services conduit à une pression telle que les cas de burn-out sont de plus en plus fréquents. Dans d'autres services, cette pression fait affluer les demandes de mutations. Pire encore, nombre d'agent.e.s et de cadres cherchent à quitter notre jeune institution.

C'est avec VOUS et par VOS VOTES que nous pourrions continuer ce combat.



NOTRE PROGRAMME POUR DEMAIN

La Métropole vit une situation d'urgence et nous nous devons d'intervenir sur les grands sujets touchant les agent.e.s et notamment leurs conditions de travail, aujourd'hui dégradées.

Nous ferons les propositions nécessaires pour que l'administration et l'autorité territoriale prennent en compte l'intérêt des agent.e.s, leur qualité de vie au travail en même temps que la qualité du service public.

TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail ne doit pas être seulement une approche réglementaire et quantitative; la réalité c'est qu'elle touche à l'humain avec plusieurs préoccupations qui doivent toutes être prises en compte :

- Conditions de vie et de travail, santé des agent.e.s, qualité du service public, emploi et rémunération.
- La démarche devrait être celle d'un changement par négociation et concertation, permettant des choix d'organisation du travail largement acceptés et compris.

Nous demanderons un véritable accord sur le temps de travail qui prenne en compte les questions de santé au travail, de qualité de vie, de l'appréciation des sujétions, du management, du télétravail... Avec les indicateurs sociaux nécessaires qui, seuls, permettront d'évaluer les effets des mesures prises !

UN PROJET D'AVENIR POUR LES CONTRACTUELS

La FSU TERRITORIALE veut sécuriser votre parcours professionnel par un CDI afin de vous laisser le temps nécessaire pour préparer un concours ou de vous engager tout simplement dans un projet de vie (prêt bancaire, etc..)

Un futur protocole d'accord devra également aborder votre progression salariale.

Construisons ensemble cet avenir: les nouvelles commissions consultatives paritaires permettront votre expression et la défense de vos droits individuels.

MOBILITE

Nous demandons des solutions cohérentes avec l'impératif environnemental, autre grande compétence de la Métropole: elles existent à un coût mineur et doivent être proposées sans délai. Attribuons gratuitement à tous les agent.e.s le Pass métropolitain, engageons un plan de déplacement à l'échelle de la métropole et enfin ouvrons la négociation pour la mise en place du télétravail.

Contribuons à la qualité de vie des agent.e.s !

FUSION DU DEPARTEMENT ET DE LA METROPOLE

Comme en 2016, lors de la mise en place de la Métropole avec la fusion de six EPCI, la réunion prochaine du Département avec la Métropole paraît inévitable.

Cette mise en commun doit se faire selon les règles édictées par la loi et être mieux préparée que lors de la création de la Métropole.

Les agent.e.s de ces deux entités ne doivent se sentir ni lésés, ni laissés-pour-compte.

Pour que cette unification se passe sous les meilleurs auspices, ils doivent être associés et bénéficier du meilleur des deux modes de fonctionnement.

La FSU TERRITORIALE sera force de proposition et vigilante sur les garanties à apporter aux agent.e.s dans la conduite de ce dossier.

POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE MODERNE

La FSU TERRITORIALE veut permettre l'implication des agent.e.s dans la vie de leur collectivité et ses décisions notamment au travers de referendums.

Faisons confiance aux agent.e.s, développons les outils d'une démocratie participative pour une conception renouvelée du bien commun.

Nous donnerons ainsi du sens et replacerons les agent.e.s au cœur des orientations métropolitaines.

